

LES TRANSFERTS D'ETABLISSEMENTS DANS LE BAS-RHIN ET LA CUS EN 2011

85

NOVEMBRE 2012



ÉCONOMIE



Le Bas-Rhin et la CUS en particulier connaissent depuis plusieurs années un solde négatif par le jeu des établissements qui arrivent et qui quittent leur territoire. L'ampleur des mouvements a tendance à se stabiliser. En 2011, le Bas-Rhin a enregistré un solde d'emploi positif, ce qui permet de relativiser les effets de ces mouvements.

Les transferts d'établissements concernent principalement de petites structures jeunes et le plus souvent tournées vers des activités de services. Ils ont souvent peu d'impact sur l'emploi, mais sont révélateurs d'une dynamique du tissu économique local et de sa capacité à offrir aux entreprises des conditions d'accueil favorables.

Des transferts en hausse dans le Bas-Rhin

Une dominante de transferts intra-départementaux et intra-CUS

Après une période de relative stabilité entre 2006 et 2009, le nombre de transferts d'établissements dans le Bas-Rhin connaît une **hausse rapide depuis 2010** qui est imputable à la fois aux transferts intra-départementaux et aux échanges avec le reste de la France.

Ces transferts sont principalement effectués dans des périmètres proches du site d'implantation originel : **80 % des transferts d'établissements du Bas-Rhin se font au sein du département et 65 % au sein même du périmètre de la CUS**. Cette part de déplacement local est stable depuis 2006 (81 % des transferts s'y effectuaient déjà au sein du Bas-Rhin) et correspond à une **tendance structurelle des transferts**, puisque les entreprises déménagent principalement pour obtenir de meilleures conditions d'accueil (prix, taille des locaux...) sans pour autant s'éloigner de leur clientèle, voire de leurs fournisseurs.

Le Bas-Rhin est attractif pour les régions voisines (Lorraine et Franche-Comté) et l'Île-de-France (qui est structurellement déficitaire vis-à-vis de toutes les régions françaises), mais perd des entreprises au profit d'une ligne nord-sud de la Champagne-Ardenne jusqu'au Languedoc-Roussillon.

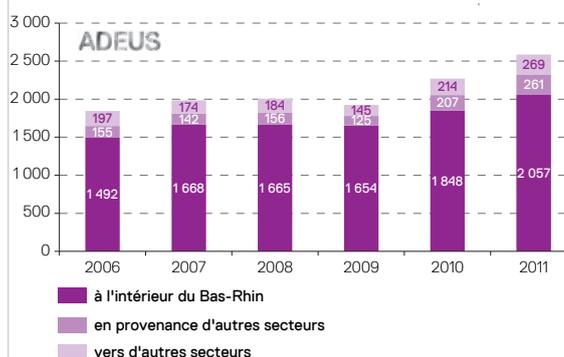
Un solde déficitaire de transferts d'établissements à relativiser

Cette hausse des transferts ne s'est pas faite au bénéfice du Bas-Rhin, dont le **solde départ/arrivée reste déficitaire avec une perte de 8 établissements** en 2011.

Cependant, cette perte est à relativiser puisque le **déficit du solde des transferts semble se confirmer à la baisse** qui s'est engagée depuis 2006 (perte de 42 établissements en 2006, 32 en 2007, 28 en 2008 et 20 en 2009).

De plus, lors de ces transferts, **le solde d'emploi s'est révélé excédentaire avec un gain d'une cinquantaine d'emplois**, principalement dans les secteurs du commerce et de la construction.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS PAR AN DANS LE BAS-RHIN DEPUIS 2006



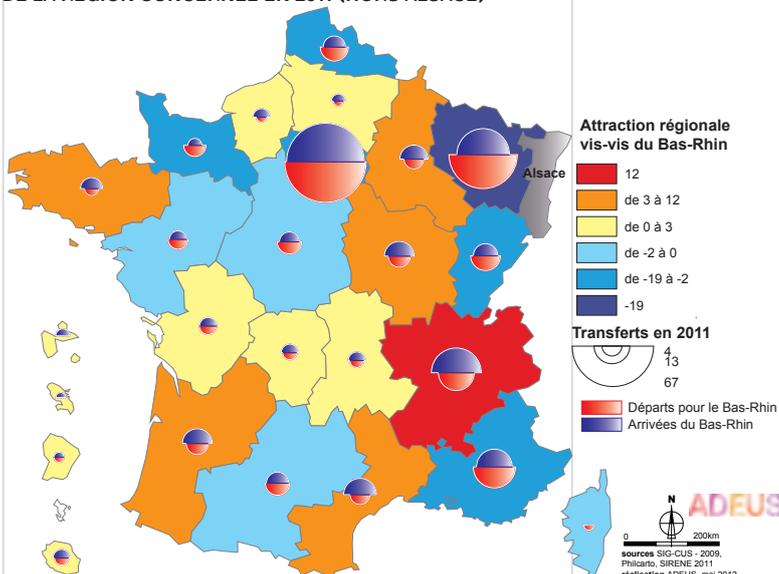
Sources : INSEE-SIRENE, champs ICS 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011

TRANSFERTS EN 2011 DANS LE BAS-RHIN

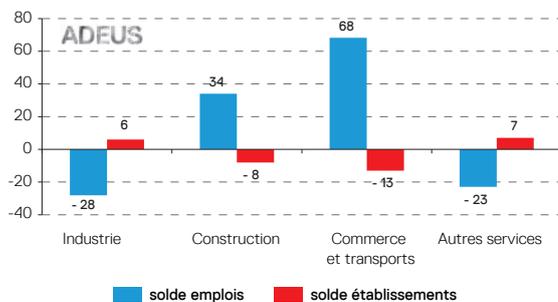
	Strasbourg	CUS	Bas-Rhin
A l'intérieur du secteur géographique	538 (47 %)	1 091 (65 %)	2 057 (80 %)
En provenance d'autres secteurs	272 (24 %)	270 (16 %)	261 (10 %)
Vers d'autres secteurs	339 (30 %)	320 (19 %)	269 (10 %)
Total	1149	1681	2587

Source : INSEE-SIRENE, champ ICS, 2011

SOLDE DES TRANSFERTS ARRIVÉE/DEPART DANS LE BAS-RHIN EN FONCTION DE LA REGION CONCERNEE EN 2011 (HORS ALSACE)



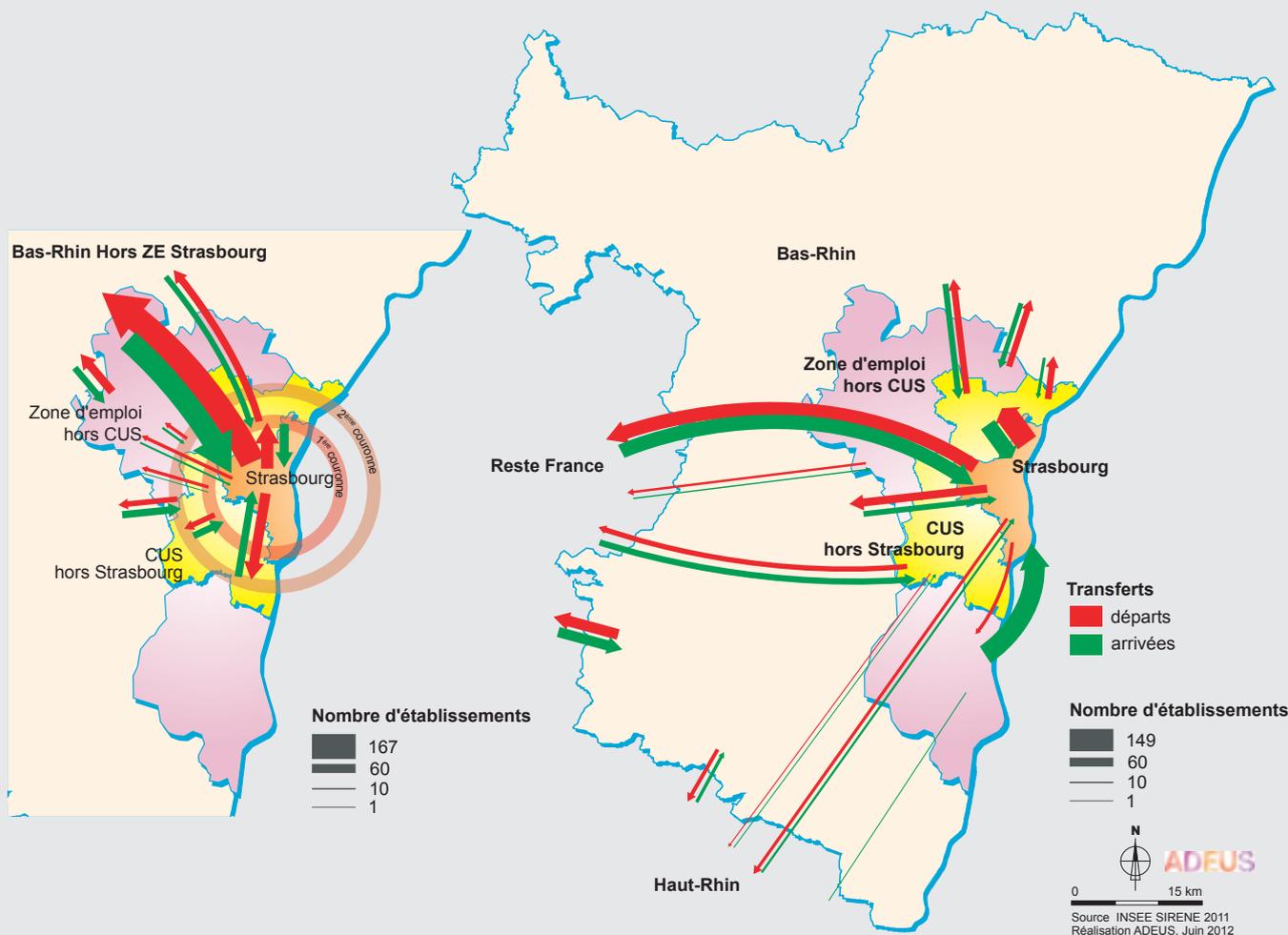
**TRANSFERTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2011
DANS LE BAS-RHIN**



Source : INSEE-SIRENE, champ ICS 2011



LES TRANSFERTS DANS LE BAS-RHIN ET LA CUS EN 2011



Peu de changements dans les destinations des transferts

Le territoire de la CUS reste déficitaire

La CUS présente un **solde des transferts déficitaire** (perte de 50 établissements et de près de 40 emplois), **surtout au profit du reste du Bas-Rhin** auquel la CUS concède 54 établissements en 2011. Ce solde déficitaire a toutefois tendance à se réduire par rapport à 2006, année durant laquelle la CUS a perdu quelque 94 établissements par le jeu des transferts.

Ces transferts locaux peuvent en partie s'expliquer par une attractivité croissante des autres secteurs du Bas-Rhin, dont les conditions d'accueil deviennent de plus en plus compétitives (coût, disponibilité du foncier, accessibilité...).

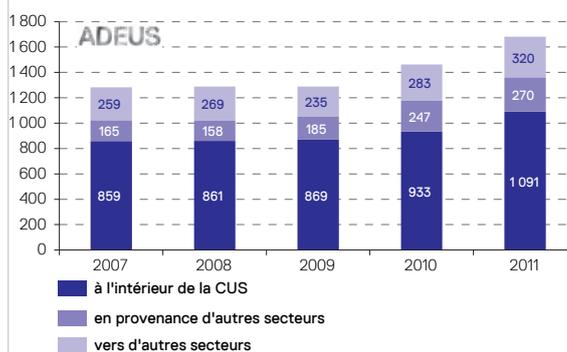
Des transferts principalement internes à la CUS, mais qui se font aux dépens de la commune centre

La majeure partie des transferts (65 %) touchant la CUS sont des mouvements d'entreprises internes à son territoire, voire des transferts au sein de la même commune (43 % de l'ensemble des mouvements). Cette répartition a peu évolué depuis 2010 : les transferts internes à la CUS représentaient déjà un peu plus de 64 % des mouvements.

Strasbourg perd 39 établissements au profit des autres communes de la CUS en 2011. Cette perte est cependant à relativiser car, en 2010, Strasbourg perdait près de 70 établissements dans les mêmes conditions.

Ces transferts se font surtout au gré des **opportunités immobilières**. Les entreprises, suivant la tendance nationale, quittent la commune-centre vers les communes périphériques pour bénéficier d'une diminution des coûts du foncier, de meilleures conditions d'accueil (plus de surface, possibilité d'acquisition, meilleure accessibilité...). Dans la CUS, la principale commune bénéficiaire est Schiltigheim qui gagne 23 entreprises venues de Strasbourg, grâce notamment à la qualité de l'offre immobilière de l'Espace Européen de l'Entreprise (elle en avait déjà gagné 31 en 2010).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS PAR AN DANS LA CUS DEPUIS 2007



Sources : INSEE-SIRENE, champ ICS 2011

TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA CUS EN 2011

	Etablissements	Répartition (en %)
Internes à la CUS	1 091	65 %
Intracommunaux	723	43 %
Intercommunaux mais intra-CUS	368	22 %
Intradépartementaux	276	16 %
De la CUS vers le Bas-Rhin	165	10 %
Du Bas-Rhin vers la CUS	111	7 %
Intrarégionaux	49	3 %
De la CUS vers le Haut-Rhin	28	2 %
Du Haut-Rhin vers la CUS	21	1 %
Entre la CUS et le reste de la France	265	16 %
De la CUS vers le reste de la France	127	8 %
Du reste de la France vers la CUS	138	8 %
Total des transferts	1 681	100 %

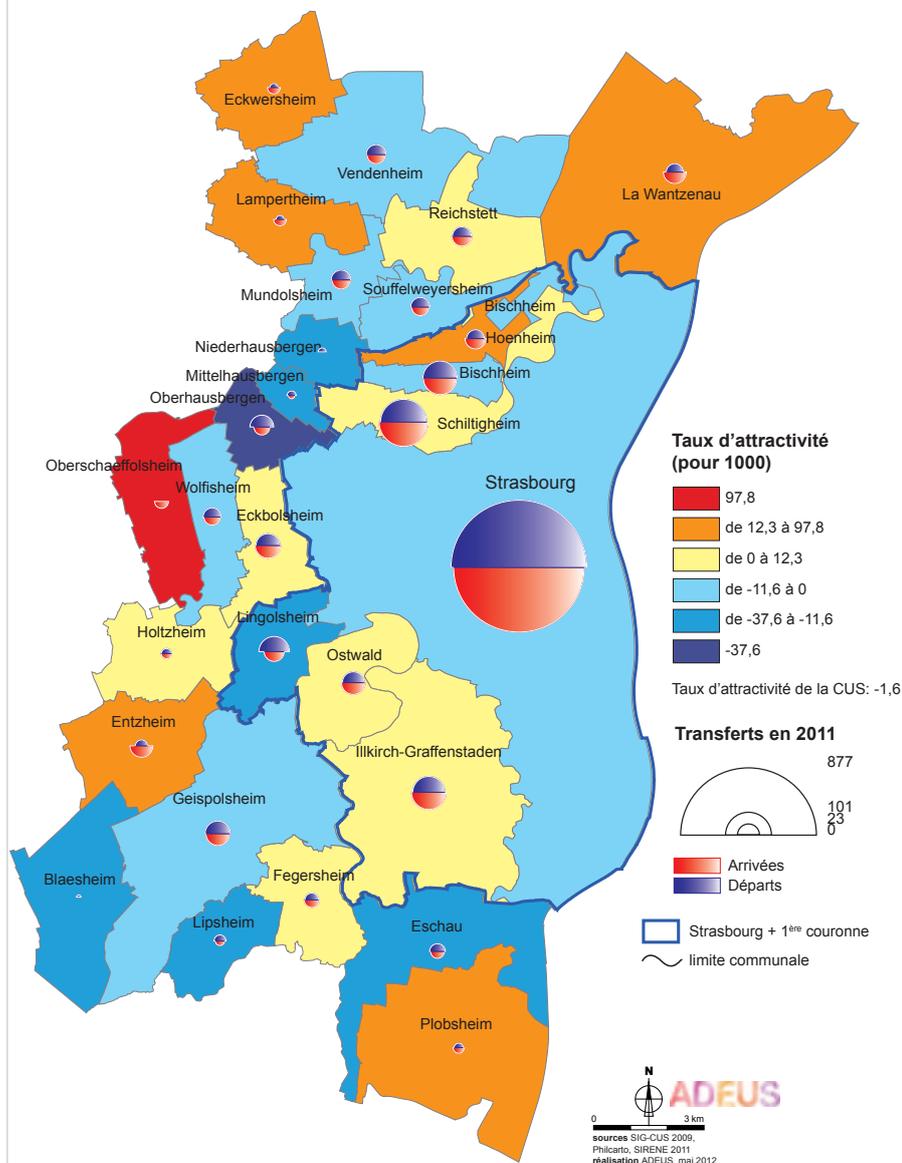
Source : INSEE-SIRENE 2011

SOLDE DES TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS EN 2011

	Départ	Arrivée	Solde
CUS	1 411	1 361	-50
Strasbourg	877	810	-67
CUS 1 ^{er} couronne	288	291	3
CUS 2 ^{ème} couronne	246	260	14
Bas-Rhin Hors-CUS	915	957	42
Bas-Rhin	2 326	2 318	-8

Source : INSEE-SIRENE 2011

ATTRACTION ET ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES DE LA CUS EN 2011



DETAIL DES ECHANGES ENTRE STRASBOURG ET LES AUTRES COMMUNES DE LA CUS EN 2011

2011	Communes de provenance / de destination																			Total transferts								
	Bischheim	Blaesheim	Eckbolsheim	Eckwersheim	Entzheim	Eschau	Fegersheim	Geispolsheim	Hoenheim	Holtzheim	Illkirch-Graffenstaden	La Wantzenau	Lampertheim	Lingolsheim	Lipsheim	Mittelhausbergen	Mundolsheim	Niederhausbergen	Oberhausbergen		Oberschaeffolsheim	Ostwald	Plobsheim	Reichstett	Schiltigheim	Souffelweyersheim	Vendenheim	Wolfisheim
Nombre d'établissements arrivés à Strasbourg	10	1	7	1	1	3	0	1	2	0	15	5	0	11	2	0	4	1	12	0	5	1	5	17	2	3	1	110
Nombre d'établissements ayant quitté Strasbourg	14	0	8	3	4	1	2	7	4	0	10	10	1	5	1	0	5	0	6	2	8	2	5	40	1	5	5	149
Solde des transferts	-4	1	-1	-2	-3	2	-2	-6	-2	0	5	-5	-1	6	1	0	-1	1	6	-2	-3	-1	0	-23	1	-2	-4	-39

Source : INSEE-SIRENE 2011

Une mobilité tertiaire concentrée sur le territoire de la CUS

Les TPE sont les entreprises les plus mobiles

Les TPE de moins de 10 salariés représentent près de 94 % des transferts. Ce sont également ces entreprises qui sont les plus représentées dans le tissu économique et en particulier dans celui de la CUS. Cette place prépondérante des TPE dans les transferts n'est pas propre au territoire de la CUS mais elle s'explique aussi par la présence au sein de la CUS, d'une offre en immobilier de bureaux diversifiée qui permet de répondre à leurs attentes.

A l'inverse, les entreprises de plus de 50 salariés ont un indice de mobilité très faible, et aucun transfert d'entreprise de plus de 200 salariés n'est à déplorer sur le territoire de la CUS.

La CUS attractive pour les services aux particuliers

Seuls les secteurs des services aux particuliers et de l'énergie sont globalement bénéficiaires dans les transferts en 2011 entre la CUS et le reste de la France. Le secteur des services aux particuliers gagne ainsi 12 entreprises et près de 74 employés.

Les autres secteurs sont déficitaires dans leur ensemble, sauf le secteur du commerce qui bénéficie d'un gain d'une centaine d'emplois lors des transferts 2011.

Les déficits les plus importants sont enregistrés dans les secteurs de la construction, de l'industrie et des services aux entreprises. Pour la construction et l'industrie, ce phénomène peut s'expliquer par des besoins en foncier importants et par la volonté de s'installer dans des territoires plus accessibles avec moins de conflits d'usage (nuisances...).

INDICE DE MOBILITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LA CUS EN 2011

	Part dans les transferts internes à la CUS	Part dans le tissu économique de la CUS en 2011	Indice de mobilité
Services aux entreprises	39 %	29 %	1,3
Transports	4 %	3 %	1,3
Activités immobilières	6 %	4 %	1,3
Education, santé, action sociale	16 %	17 %	1,0
Services aux particuliers	7 %	8 %	0,9
Construction	6 %	7 %	0,9
Industrie manufacturière	3 %	4 %	0,8
Commerce	19 %	27 %	0,7
Energie	0 %	1 %	0,2

Sources : INSEE-SIRENE, champ ICS 2011

TRANSFERTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LA CUS EN 2011

	Départs de la CUS	Arrivée dans la CUS	Transferts au sein de la CUS	Ensemble des transferts
Activités immobilières	12 %	13 %	75 %	77
Services aux entreprises	17 %	14 %	69 %	591
Education, santé, action sociale	17 %	15 %	68 %	252
Transports	31 %	2 %	67 %	55
Services aux particuliers	13 %	23 %	65 %	120
Commerce	21 %	16 %	63 %	311
Industrie manufacturière	24 %	16 %	60 %	55
Construction	28 %	20 %	52 %	130
Energie	45 %	48 %	7 %	29
Ensemble	31 %	16 %	65 %	1 620

Sources : INSEE-SIRENE, champ ICS 2011



TRANSFERTS D'ETABLISSEMENTS PAR TRANCHE D'EFFECTIF EN 2011

	Etablissements quittant la CUS		Etablissements arrivant dans la CUS		Transferts au sein de la CUS		Ensemble des transferts	
0 salariés ou effectif non renseigné	262	84,0 %	218	83,8 %	793	81,7 %	1 273	78,8 %
1 ou 2 salariés	33	10,6 %	20	7,7 %	119	11,5 %	172	10,7 %
3 à 5 salariés	8	2,6 %	4	1,5 %	48	3,5 %	60	3,7 %
6 à 9 salariés	3	1,0 %	9	3,5 %	32	1,4 %	44	2,7 %
10 à 19 salariés	3	1,0 %	6	2,3 %	27	1,2 %	36	2,2 %
20 à 49 salariés	2	0,6 %	2	0,8 %	18	0,6 %	22	1,4 %
50 à 99 salariés	0	0,0 %	1	0,4 %	5	0,1 %	6	0,4 %
100 à 199 salariés	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,1 %	2	0,1 %
Ensemble	312	100 %	260	100 %	1 043	100 %	1 615	100 %
Effectif estimé	471		431		2 462		3 364	

Sources : INSEE-SIRENE, champ ICS 2011

Un secteur tertiaire toujours très mobile, surtout au sein de la CUS

Ce sont les établissements tertiaires qui sont les plus mobiles : près de 81 % des transferts d'établissements de la CUS relèvent de ce secteur.

Les branches les plus mobiles sont les services aux entreprises, les transports, les activités immobilières et l'enseignement et action sociale. Ce sont les activités dont les postes de travail sont les plus faciles à transférer et dont le déménagement présente moins de contraintes que dans l'industrie.

Ces mouvements d'entreprises tertiaires sont très locaux. Ainsi, les transferts des activités immobilières, dont l'indice de mobilité est très

élevé, sont dominés très largement, à 75 %, par des transferts au sein même de la CUS. Il en va de même, dans des proportions moindres, des services aux entreprises, des transports et du secteur de l'éducation et action sociale.

Au contraire, la construction et l'industrie manufacturière ont une propension plus affirmée que d'autres secteurs à se mouvoir sur de plus longues distances, notamment en dehors de la CUS.

Les transferts d'établissements du secteur de l'énergie se font quasi exclusivement avec le reste de la France.



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Ce qui reste stable :

- Les transferts de proximité restent dominants
- Strasbourg continue à perdre des établissements dans le jeu des transferts, entraînant avec elle la CUS entière
- Plus de 80 % des établissements transférés appartiennent au secteur tertiaire
- Les activités tertiaires restent les plus mobiles, mais elles se meuvent majoritairement au sein de la CUS
- Les communes les plus attractives de la CUS restent en deuxième couronne

Ce qui change :

- Le nombre de transferts continue d'augmenter au niveau du Bas-Rhin et de la CUS
- Le Bas-Rhin reste déficitaire en nombre d'entreprises, mais son solde se stabilise et gagne des emplois

Définitions

Un **transfert d'établissement** correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

L'**attraction** est le solde du nombre d'arrivées-départs dans un territoire donné. Elle est exprimée en nombre d'établissements. Si l'attraction de l'entité géographique est positive (respectivement négative), celle-ci est dite attractive (respectivement non-attractive).

Le **taux d'attractivité** est le rapport entre l'attraction et le parc d'établissements (en pour mille).

L'**indice de mobilité** est le rapport entre la part d'un secteur d'activités dans les transferts internes sur la période et la part de celui-ci dans le parc d'établissements en début de période. Un indice de mobilité supérieur à 1 signifie que la part de l'activité dans les transferts est supérieure à son poids dans le tissu économique.

Sources :

Les données étudiées dans cette note sont issues du répertoire SIRENE (Système Informatique des entreprises et des établissements) géré par l'INSEE. Il recense la totalité des entreprises industrielles et commerciales, artisans, professions libérales, associations, administrations et collectivités territoriales.

Les établissements étudiés appartiennent au champ ICS (Industrie, Commerce, Services), qui constitue le champ de référence des analyses économiques. Il recouvre les activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Les activités financières, de l'administration et de l'agriculture sont exclues.



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**
Équipe projet : **Julie Beaufrère, Colette Koenig (chef de projet), Stéphane Martin**
Photos et mise en page : **Jean Iseemann**

© ADEUS - Numéro ISSN : 2109-0149

Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org